

Jeudi 5 juillet 2018

Directive droit d'auteur : Google se paye l'Europe !

Aujourd'hui une question claire était posée au Parlement européen : faut-il privilégier les intérêts de Google ou ceux des centaines de milliers de créateurs européens ?

Alors que les artistes représentés par l'Adami attendaient que leurs représentants européens fassent le choix éclairé de les défendre, le Parlement européen a préféré suivre les intérêts d'une entreprise américaine aux 110 milliards de dollars de chiffre d'affaires !

Au-delà de la question du droit d'auteur cette décision est un jour noir pour l'Europe. Le Parlement européen accepterait ainsi en conscience de devenir une colonie numérique des Etats-Unis.

A quoi sert l'Europe si elle n'est pas capable de défendre ce qu'elle est censée avoir de plus cher, sa culture ?

En septembre prochain le Parlement européen devra de nouveau se saisir de ce projet de Directive, une ultime chance pour reprendre le chemin de la raison. C'est l'idée même de la construction européenne qui est en jeu. Que chacun soit bien conscient que les artistes ne seraient que les premières victimes de l'acte de soumission qui menace tous les citoyens européens depuis ce matin.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.